

**Façade maritime
Manche - Mer du Nord**



Secteur DO MAN 01

Région littorale :
Nord-Pas-de-Calais

Département littoral :
Nord
Pas-de-Calais

Communes littorales :
Bray-Dunes
Dunkerque
Grande-Synthe
Gravelines
Leffrinckoucke
Loon-Plage
Mardyck
Zuydcoote

Superficie :
117 476 ha (1174,76 km²)

Espace marin (estran compris):
100 %

Profondeur maximale :
38 m

Patrimoine naturel remarquable :

Présence d'oiseaux marins d'importance communautaire

Principaux usages :

Transport maritime
Pêche professionnelle et de loisir
Conchyliculture
Navigation de plaisance

Partenaires pour la gestion du site :

- Représentants des pêcheurs et des autres usagers
- Associations de protection de la nature et d'étude des oiseaux marins
- Services de l'Etat

RESEAU EUROPEEN NATURA 2000 EN MER

Directive Oiseaux

BANCS DES FLANDRES

FR3112006



*Mer du Nord
Photo DIREN*

La façade maritime française de la mer du Nord, bien que réduite, présente un secteur particulièrement intéressant pour les oiseaux marins.

Localisation du site

Situé au large du littoral du département du Nord, le site "Bancs des Flandres DO" s'appuie, dans sa partie orientale, sur le trait de côte, jusqu'à l'avant-port ouest de Dunkerque. Dans sa partie ouest, le site se décolle de la côte et englobe le banc sableux "Dick occidental" jusqu'à atteindre environ la longitude 1°46'50"E. Au nord, le site se prolonge, entre les frontières maritimes franco-anglaises et franco-belges, jusqu'à atteindre environ la latitude 51°18'30"N (coordonnées géographiques en WGS 84).

Intérêt européen

Zone d'alimentation

Il s'agit de la zone d'alimentation principale des importantes colonies reproductrices de Sternes naines (350 couples en 2007, Dubois P.-J. com.pers.)

et de Sternes pierregarins (100 couples) du nouvel avant-port de Dunkerque, des Sternes caugeks (170 à 300 couples, Driencourt A., com.pers.) et Mouettes mélanocéphales (100 à 120 couples, Driencourt A., com. pers.) du Platier d'Oye.

Par ailleurs, il convient de noter que les Grands Cormorans nicheurs d'Arcelor-Mittal-Mardyck (90 couples) vont tous se nourrir en mer ainsi qu'une partie des Grands Cormorans de la colonie du Romelaëre. C'est aussi la zone de nourrissage des 100 couples de Goélands bruns de la région de Dunkerque et des 2 couples de Goélands marins.



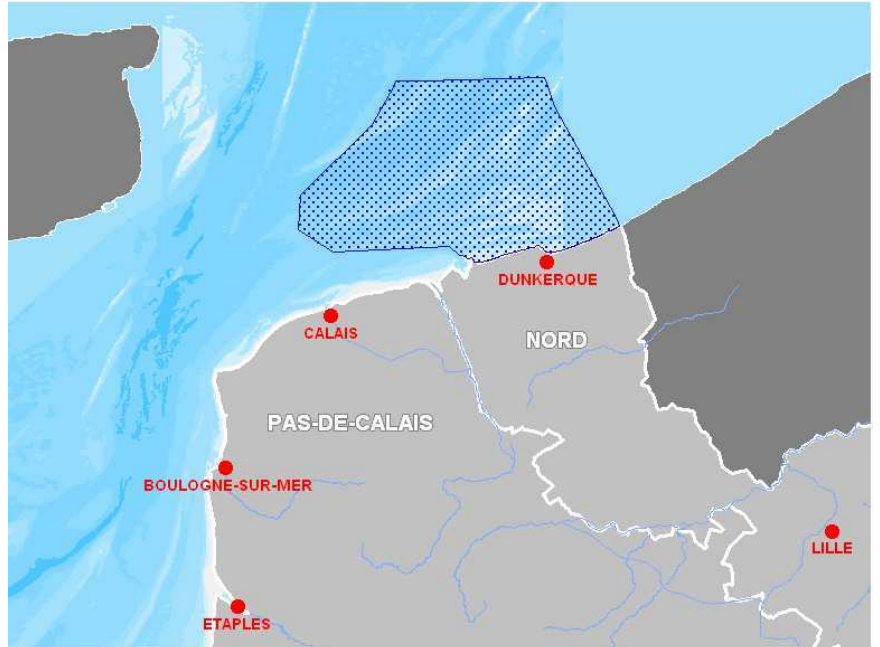
*Sterne naine
Photo J. Gouvion Saint-Cyr*

Zone de passage migratoire

Le secteur des bancs de Flandre, par sa proximité avec le détroit du Pas-de-Calais est situé sur deux axes de migration majeurs pour les oiseaux marins.

On distingue un axe côtier d'orientation nord-est / sud-ouest reliant la Mer Baltique et l'Océan Atlantique, d'importance majeure pour les anatidés (Bernache cravant, Macreuses brune et noire, Harle huppé, Eider à duvet), les plongeurs (Plongeurs arctique et catmarin), les grèbes (Grèbe huppé, Grèbe jougris, Grèbe esclavon), la Mouette pygmée, la Guifette noire et la Sterne pierregarin.

On remarque également un axe pélagique reliant la Mer du Nord et l'Océan Atlantique, concernant les nicheurs arctiques, de Norvège et des îles Britanniques, particulièrement important pour le Pétrel Fulmar, la Mouette tridactyle, les labbes (Grand Labbe, Labbe parasite, Labbe pomarin), l'Océanite culblanc et les alcidés (Guillemot de Troïl, Pingouin Torda, Mergule nain).



Localisation du site "Bancs des Flandres DO"

vée. Par ailleurs, tous les Grands Cormorans dormant dans le Dunkerquois (environ 1000) se nourrissent en mer.

Orientations pour une conservation durable du site :

Un comité de pilotage, mis en place conjointement par le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord et le Préfet du Nord, réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de suivre l'élaboration du document d'objectifs qui devra définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des milieux et espèces animales d'intérêt européen concernées.

Sans anticiper la phase de concertation, des usages et pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000 à destination des professionnels.



*Pétrel fulmar
Photo DIREN*

La jonction entre ces deux axes de migration, provoquée par le détroit du Pas-de-Calais génère une exceptionnelle zone de passage pour les oiseaux marins avec des effectifs considérables, dont le suivi automnal est effectué depuis près de 30 ans depuis la jetée du Clipon à Dunkerque. Une part significative de ces oiseaux stationne pour se reposer et s'alimenter et des pêcheries composées selon les saisons de Fous de Bassan, Sternes pierregarins, naines et caugeks et de Mouettes tridactyles s'y forment.

Zone d'hivernage

Les bancs de Flandres accueillent en hivernage des populations importantes de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. Des différences importantes existent entre l'hivernage dans les zones côtières où se concentrent par exemple les Grèbes huppés et les secteurs situés au large qui accueillent notamment la majorité des Guillemots de Troïl et des Fous de Bassan. Il est donc essentiel que toute la zone soit préservée.



*Fou de Bassan
Photo G. Gautier*

Quant aux projets soumis à autorisation administrative dans le cadre de la législation existante (extractions de granulats, parc éoliens...), ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Il est indispensable de pérenniser les colonies des espèces reproductrices et de maintenir leur dénombrement et un suivi de la migration depuis la jetée du Clipon afin d'étudier l'évolution des populations migratrices (migration active et stationnements).

Sources / Bibliographie :

1. Association Le Clipon. Rapports annuels de la migration post-nuptiale depuis la jetée du Clipon 2000, 2001, 2002 et 2003.
2. Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais : diverses publications dans le bulletin "Le Héron".
3. Luczak M.C., 2008. Université de Lille 1. Station marine de Wimeux.

4. MNHN, 2007 – Choix des secteurs pertinents pour la désignation de sites NATURA 2000 en mer. 69 p.

5. Service Hydrographique et Océanographique de la Marine. Carte SHOM 6651 De Calais à Dunkerque au 1/43 139 – Publication 2002. Carte SHOM 6735 Pas de Calais - De Boulogne-sur-Mer à Zeebrugge- Estuaire de la Tamise (Thames) au 1/149 395. Edition 1991. Carte SHOM 7323G Carte de Sédimentologie (nature des fonds). Pas de Calais - De Boulogne-sur-Mer à Calais et de Dungeness à Dover au 1/74 300. Edition 2003.

Rappels

Liste et codes des espèces d'oiseaux justifiant la création du site

ESPECE	Code	Statut de l'espèce au regard de la Directive Oiseaux	Nombre d'individus		
			Nid.	Mig.	Hiv.
Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>	A001	Inscrite sur Annexe 1		1000-2000	200-400
Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>	A002	Inscrite sur Annexe 1			100-250
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	A005	Migrateur		700-1500	1000-3000
Grèbe jougris <i>Podiceps grisegena</i>	A006	Migrateur		20-50	
Pétrel fulmar <i>Fulmarus glacialis</i>	A009	Migrateur		500-1000	100-200
Pétrel culblanc <i>Oceanodroma leucorhoa</i>	A015	Inscrite sur Annexe 1		50-150	
Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i>	A016	Migrateur		10 000 – 20 000	2000-4000
Bernache cravant <i>Branta bernicla</i>	A046	Migrateur		5000 - 10 000	
Eider à duvet <i>Somateria mollissima</i>	A063	Migrateur		500-1500	
Macreuse noire <i>Melanitta nigra</i>	A065	Migrateur		10 000 – 20 000	
Macreuse brune <i>Melanitta fusca</i>	A066	Migrateur		50-100	
Harle huppé <i>Mergus serrator</i>	A069	Migrateur		100-300	
Labbe pomarin <i>Stercorarius pomarinus</i>	A172	Migrateur		100-500	
Labbe parasite <i>Stercorarius parasiticus</i>	A173	Migrateur		300-900	
Grand Labbe <i>Catharacta skua</i>	A175	Migrateur		150-750	
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	A176	Inscrite sur Annexe 1	100-120		
Mouette pygmée <i>Larus minutus</i>	A177	Inscrite sur Annexe 1		2500-8000	
Mouette tridactyle <i>Rissa tridactyla</i>	A188	Migrateur		5000-15 000	1500-2500
Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>	A191	Inscrite sur Annexe 1	170-300	8000 -15 000	
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	A193	Inscrite sur Annexe 1	100	30 000 -60 000	
Sterne arctique <i>Sterna paradisaea</i>	A194	Inscrite sur Annexe 1			
Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>	A195	Inscrite sur Annexe 1	350	200-1000	
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	A197	Inscrite sur Annexe 1		100-1000	
Guillemot de Troïl <i>Uria aalge</i>	A199	Migrateur		2000-5000	3000-5000
Pingouin torda <i>Alca torda</i>	A200	Migrateur		500-1000	500-1000

Hiv. : Stationnement en hivernage

Nid. : Nidification à proximité (Nombre de couples reproducteurs)

Mig. : Etape migratoire (Nombre d'individus migrateurs : totaux annuels en migration postnuptiale diurne)



PREFECTURE DU NORD



Prefecture maritime
de la Manche et de la mer du Nord



Direction régionale de l'environnement
NORD-PAS-DE-CALAIS